



Département
PYRENEES ORIENTALES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES ASPRES

République Française
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS DU PRESIDENT**

DECISION 40/17

Attribution de marché public de prestations intellectuelles par procédure adaptée
**Mission géotechnique dans le cadre de la réhabilitation
de bâtiments historiques des caves Byrrh à Thuir**

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 Avril 2014, modifiée par délibération n° 114/2015 du 10 Décembre 2015 portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des études préalables à la réalisation de la réhabilitation des bâtiments des Caves Byrrh à Thuir, notamment de procéder aux études géotechniques,

CONSIDERANT QU'à l'issue de la consultation par consultation directe de trois entreprises, trois entreprises ont remis une offre dans les délais impartis,

CONSIDERANT QU'à l'issue de l'analyse des offres, la proposition du candidat FONDATEC correspond le mieux aux critères d'attribution définis dans le cahier des charges de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : Il est conclu un marché de prestations intellectuelles avec:

FONDATEC

ZI Plaisance – 17 rue du Ratacas
11100 NARBONNE

pour un montant de 4 390 € HT soit 5 268 € TTC.

Article 2 : Cette dépense est inscrite sur le budget général de la Communauté de Communes en section d'Investissement – article 2313.

Article 3 : Monsieur René OLIVE, Président, est autorisé à signer le marché avec l'entreprise
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Article 4 : La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.
066 24660049 20170713 40 17 geotechBat-AU

Fait à THUIR, le 13 juillet 2017

Réception par le préfet : 13/07/2017



Le Président

René OLIVE